

N°323  
2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

DECEMBRE 2022



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

## PÉTROLE BRUT, SCANDALE BRUT

Sahel / Kanaky / Impérialisme français



## COP 27

La COP 27 s'est déroulée en Égypte du 6 au 19 novembre dans des conditions qui rendaient quasi impossible la présence des ONG véritablement militantes. En revanche, « elle décline en son sein toutes les composantes du système capitaliste. À commencer par le culte de l'argent, puisque la représentation de grandes banques et des principaux bailleurs internationaux, comme la question des financements, est omniprésente », rapporte Orient XXI dans un reportage éclairant (20/11/22). « Dans un rapport présenté ce 16 novembre à Charm el-Cheikh (Égypte), l'ONG Oil Change International dévoile que les multinationales énergétiques, TotalEnergies en tête, veulent investir dans de nouveaux projets fossiles qui pourraient, entre 2022 et 2025, rejeter l'équivalent des émissions de près de cinq cents centrales à charbon. Pis, durant la COP27, plusieurs contrats gaziers internationaux ont été conclus », signale pour sa part Mediapart (16/11/22) Au même moment, un rapport international intitulé « Who is Financing Fossil Fuel Expansion in Africa ? » (15/11/22) documente le rôle des « acteurs français, et en particulier BNP Paribas mais aussi le groupe Crédit Agricole à travers sa filiale Amundi (...) épinglés parmi les plus gros soutiens aux entreprises qui entendent y développer de nouveaux projets d'énergies fossiles. »

### La France gênée, mais pas trop

« Après plusieurs semaines durant lesquelles un certain malaise s'est installé entre Paris et N'Djamena, le président français s'est entretenu par téléphone mi-novembre avec Mahamat Idriss Déby », nous apprend Africa Intelligence (30/11/22) « Lors de son échange avec "Kaka", Emmanuel Macron a formulé le souhait de voir revenir dans la transition les groupes et formations politiques non signa-

taires du pré-dialogue de Doha et du dialogue national inclusif qui s'est clos début octobre ». Après la répression qui a fait plusieurs dizaines de morts parmi les opposants à la junte, des centaines d'arrestations et de déportations au bagne de Koro Toro, ce serait vraiment se montrer particulièrement rancunières pour les organisations qui avaient refusé de jouer le jeu truqué du « consensus national » que de ne pas répondre au souhait du président français... Ce dernier aurait également rappelé la position de principe de la France sur « l'impossibilité pour les membres de la transition de se présenter à la future élection présidentielle ». Mais « malgré ces points de blocage, Paris juge le gouvernement présenté le 14 octobre, emmené par l'opposant Saleh Kebzabo, plus inclusif que le précédent. Au lendemain du décès d'Idriss Déby en avril 2021, le nouveau premier ministre avait été discrètement consulté par l'équipe diplomatique de l'Élysée venue assister, aux côtés de Macron, aux obsèques de l'ancien maître de N'Djamena ». Une nouvelle confirmation que le scénario de la transition a été co-écrit par la France, et qu'il reste d'actualité. Aucune raison non plus de suspendre la coopération militaire avec ce régime criminel. D'ailleurs, l'actualité au Tchad en octobre pour le ministère des Armées, c'est le soutien des militaires français au projet « un enfant, une fourniture » (communiqué du 09/11/22). Certes la France cautionne les massacres, mais au moins elle distribue des stylos...

### Dédiacé à Cyril Hanouna

Peu de journaux, à l'exception notable de Mediapart (18/11/22) se sont intéressés au fond du dossier soulevé par le député insoumis Louis Boyard le 10 novembre dans l'émission « Touche pas à mon poste » sur C8, lorsque le nom de Bolloré prononcé à l'antenne a provoqué les aboiements du présentateur vedette. « Depuis plus de dix ans, des riverains d'une plantation de palmiers à huile au Cameroun tentent de faire reconnaître les dommages qui leur sont infligés », rappelle le journal en ligne. Il y a un an, 145 cultivateurs camerounais lançaient une procédure pour « prouver que Socapalm est en fait une filiale directe du groupe Bolloré. Une fois

ce lien établi, les cultivateurs espèrent obtenir que le groupe français soit tenu responsable des nombreux préjudices qu'ils estiment subir du fait des activités de la plantation sur leurs terres : pollution, terres laissées à l'abandon, envahissement des sépultures ancestrales... », résume encore Mediapart (01/12/22). « Ils demandent donc à obtenir plusieurs documents internes de la Socfin et de la Socapalm » pour établir ce lien. En première instance, le tribunal de Nanterre avait jugé leur demande infondée. Mais les plaignants camerounais viennent de remporter une première victoire au deuxième round : La Cour d'appel de Versailles a en effet condamné les sociétés Socfin et Socapalm à communiquer les procès verbaux de leurs assemblées générales sur les quatre derniers exercices. La décision est assortie d'une astreinte de 2000 euros par jour de retard.

### Devoir de négligence

La France est officiellement championne en matière de « devoir de vigilance ». Elle a été le premier pays occidental à se doter d'une loi en 2017 qui rend les entreprises (enfin les plus grosses) responsables, en cas de violations de droits humains ou d'atteinte à l'environnement, pour toute la « chaîne de valeurs », c'est-à-dire leurs filiales, leurs sous-traitants et leurs fournisseurs. Mais alors qu'une directive était en négociation au niveau européen sur le même sujet, « depuis des semaines, la France œuvrait en coulisse pour affaiblir le texte », rapportent diverses ONG, dont Les Amis de la Terre (01/12/22). Résultat, la directive adoptée le 1er décembre « a été érodée de toute part par les négociations entre États membres ». Quelques exemples : « Le champ du devoir de vigilance n'inclut ni l'usage qui est fait des produits commercialisés par les entreprises, ni les activités des clients des entreprises de services, ni les exportations d'armes ou de matériels de surveillance » ; « sous la pression de la France, les obligations pour les banques sont extrêmement limitées, et dans tous les cas seulement facultatives pour les États membres » ; « Les entreprises sont libres de remettre à plus tard la prévention ou la cessation de certaines atteintes au simple motif qu'elles ont priorisé des violations plus graves » ; « La définition des atteintes à l'environnement, déjà lacunaire, est encore réduite » ; etc.



**Bulletin fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Dorclant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans - **Image de couverture** : Lesbats Stéphane (2002). Plate-forme pétrolière de N'Kossa, au large du Congo. Ifremer. <https://image.ifremer.fr/data/00550/66149/> - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** décembre 2022 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

L'année 2021 s'était terminée avec le scandale des « Egypt papers », du nom des révélations du média Dis-close sur une opération secrète de l'armée française dans le désert égyptien en soutien au régime d'Al-Sissi. Un an plus tard, à l'automne 2022, le même média d'investigation révélait cette fois les liens financiers entre la ministre de la transition énergétique Agnès Pannier-Runacher et Perenco, deuxième producteur français de pétrole brut. Deux affaires qui illustrent deux aspects majeurs de la Françafrique d'aujourd'hui, telle que nous l'avons analysée au cours de l'année 2022 : des opérations militaires qui échappent à tout contrôle démocratique et la compromission de l'État, au plus haut sommet, avec les entreprises pétrolières françaises.

Au Sahel, malgré la décision du Mali d'expulser l'ambassadeur de France et les nombreuses manifestations populaires contre la présence militaire française, l'opération Barkhane s'est réadaptée mais la guerre française contre le terrorisme n'a pas vacillé et n'a, jamais, fait l'objet d'un réel débat démocratique en France. Si la fin de l'opération Barkhane est annoncée désormais, ce n'est que pour tenter de la remodeler en un énième « partenariat » militaire avec les pays africains concernés, l'essentiel pour l'exécutif français étant de changer les « perceptions » mais surtout pas le fond. Une bonne vieille recette françafricaine.

Alors que les opérations militaires françaises passent sous les radars, le méga-projet pétrolier de Total en Ouganda et en Tanzanie s'est lui retrouvé sous le feu des projecteurs en 2022, grâce au travail de documentation inlassable de plusieurs ONG françaises et ougandaises. Aujourd'hui largement dénoncé pour ses conséquences désastreuses pour les droits humains, le climat et l'environnement, ce projet reçoit pourtant le soutien diplomatique, économique et militaire de l'État français. Que Total soit devant les tribunaux français ou ait été épinglé par le Parlement européen en septembre dernier, ne

semble aucunement ébranler le soutien des autorités. Cela dit, on connaît depuis longtemps la confusion qui existe entre institutions publiques et intérêts privés, tant les portes tournent vite, entre les cabinets ministériels et les grandes entreprises françaises.

En 2022, la Françafrique macroniste a également poursuivi son soutien aux dictatures amies de la France, qu'il s'agisse du doyen, en la personne de Paul Biya – 40 ans de pouvoir au Cameroun –, ou du petit dernier, Mahamat Déby, qui a pris le pouvoir au Tchad à la mort de son père, le dictateur Idriss Déby. Mais si l'exécutif français reprend toujours les bonnes vieilles recettes françafricaines, il soigne davantage la présentation de la soupe servie au grand public : au Cameroun la France

dialogue avec la société civile (sic) et annonce une ouverture des archives, sélective et sous conditions, sur la guerre d'indépendance, tout en renforçant la coopération militaire avec l'armée camerounaise, alors que la guerre fait rage dans les régions anglophones du Cameroun. Au Tchad, la France soutient officiellement le

« Dialogue national » sous prétexte qu'il serait « inclusif », alors que le pouvoir déjà bien en place de la dynastie Déby continue de massacrer les manifestants qui dénoncent cette pseudo-transition démocratique, tout en se prévalant d'une coopération française jamais interrompue. Au Gabon et au Congo-Brazzaville, c'est l'écologie qui vient revernir les liens entre la France et ses alliés de longue date. Annoncée pour fin décembre, la visite du président congolais Sassou N'Guesso à Paris n'a finalement pas eu lieu, mais les chefs d'État congolais, gabonais et français se retrouveront probablement dans quelques mois au One Forest Summit organisé au Gabon. Ou comment greenwasher le soutien aux dictatures... il y aurait urgence à faire semblant de protéger les forêts d'Afrique centrale, la démocratie, elle, attendra. On est verni.

*Marie Bazin*

## NOUVELLE DÉCO

## Sommaire

- |   |  |    |  |
|---|--|----|--|
| 2 | BRÈVES   | 8  | KANAKY En suspens                              |
| 3 | ÉDITO Nouvelle déco                            | 9  | À LIRE Une main de fer dans un gant de velours |
| 4 | SAHEL Invisibilisation des militaires français | 11 | PORTRAIT Joseph Tchundjang Pouémi              |
| 6 | PÉTROLE Les sales histoires de Perenco         |    |  |

# INVISIBILISATION DES MILITAIRES FRANÇAIS AU SAHEL

**Le 9 novembre, Emmanuel Macron a officialisé la fin de l'opération Barkhane tout en annonçant une refonte du dispositif militaire en Afrique de l'Ouest pour poursuivre la « lutte contre le terrorisme ».**

« L'opération Barkhane ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de terroristes islamistes dans la région », assurait Emmanuel Macron lors de sa visite à Gao, au Mali, au début de son premier mandat. Le ton n'est plus le même : à l'occasion de la présentation de la Revue nationale stratégique (le rapport public annuel sur la défense et la sécurité en France et dans le monde), le président a confirmé la fermeture de cette opération et une évolution à venir sur « le statut, le format et les missions des actuelles bases militaires françaises au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre des nouvelles priorités assignées à l'armée française, explique Macron : « En 2017, le modèle d'armée que j'avais trouvé était, au fond, né de 2001 et du basculement du monde dans la lutte antiterroriste, de la logique de coup de poing dans des théâtres souvent permissifs. (...) Mais il y a aussi les défis du futur » et « le risque de guerre de haute intensité entre États » (discours à Toulon du 09/02/22). Un rééquilibrage des moyens était réclamé depuis maintenant plusieurs mois par certains officiers. À leurs yeux, la présence de 5000 soldats au Sahel se justifiait d'autant moins que 80 % des pertes infligées aux djihadistes présumés étaient dues aux frappes aériennes.

## De la discrétion

« Notre engagement aux côtés de nos partenaires en Afrique doit désormais être centré sur une logique de coopération et d'appui à leurs armées. Cela doit se traduire par un dispositif plus léger et plus intégré avec elles », a expliqué Macron. Près de 3000 militaires français devraient tout de même être maintenus, mais sans le statut d'opération extérieure. Une solution qui n'offre que des avantages : pas de contrôle parlementaire en France (même si Barkhane n'avait jamais fait l'objet d'un vote, contrairement à ce que prévoit la Constitution au-delà de 4

mois d'opération), et moins de visibilité en Afrique. « Dans le champ des perceptions, Barkhane continue d'occuper une présence très importante sur les réseaux sociaux. Il faut y mettre clairement un terme pour pouvoir basculer sur une autre logique », expliquait-on dans l'entourage de l'Élysée (AFP, 09/11/22).

Il n'y a guère de surprise dans ces annonces : « Notre volonté est de sortir d'une logique d'opération extérieure », avait déjà annoncé Macron en février 2021 (sommet du G5 Sahel, 16/02/21). En juin de la même année (conférence de presse du 10/06/22), il avait confirmé la fin prochaine de Barkhane et « une transformation profonde de notre présence militaire au Sahel », un « changement de modèle » au profit de ce que les militaires nomment le « partenariat militaire opérationnel » et le « partenariat militaire de combat », qui couvrent la coopération depuis la formation classique jusqu'à l'accompagnement au combat sur le terrain. En clair, plus de gros détachements militaires français opérant seuls, mais une présence plus discrète, en accompagnement des forces africaines, ou sous la forme de forces spéciales.

## Barkhane en zone de turbulence

À cette époque, Macron espérait encore que la réduction des effectifs français serait compensée par l'action d'une coalition internationale de forces spéciales (Takuba) dont l'armée française serait « la colonne vertébrale ». Mais la crise diplomatique avec le Mali a contraint les militaires français à revoir les plans qu'ils avaient échafaudés. « Le point de départ de ces tensions » n'est pas le coup d'État d'août 2020, contrairement à ce qu'écrivent certains journalistes (*Ouest France*, 01/02/22). La chute du président Ibrahim Boubakar Keita a été favorablement accueillie par l'Élysée, au point que la diplomatie française avait conseillé aux pays de la

Cedeao de ne pas réclamer son rétablissement au pouvoir. En février 2021, Macron discernait même un satisfecit public aux autorités de transition, à l'occasion d'un sommet des pays du G5-Sahel. Les premières tensions sont apparues sur la question de

« Dans le champ des perceptions, Barkhane continue d'occuper une présence très importante sur les réseaux sociaux. Il faut y mettre clairement un terme pour pouvoir basculer sur une autre logique »

savoir si le Mali devait négocier avec les chefs des groupes djihadistes et la crise a éclaté avec le deuxième coup d'État de mai 2021. Le président de transition Bah N'Daw, de retour d'une visite en France, a tenté d'évincer certains militaires à l'occasion d'un remaniement ministériel. Ces derniers y ont vu une manœuvre française et l'ont renversé. Macron, qui tenait Bah N'Daw pour le garant de « l'étanchéité entre le pouvoir et les djihadistes » (interview au *JDD*, 29/05/21), a alors multiplié les pressions contre la prise de pouvoir du colonel Assimi Goita, jusqu'à une suspension temporaire de la coopération militaire. Une mesure rarissime, dont le Tchad, pourtant pas avare en sang versé à l'encontre des opposants et de sa population, n'a jamais eu les honneurs.

## Retour de bâton

C'est dans ce contexte que Macron a annoncé la fin prochaine de l'opération Barkhane en juin 2021, puis la fermeture des bases de Kidal, Tessalit et Tombouctou, les plus au nord du Mali, pour alléger les effectifs militaires français au Sahel. Dans un discours à l'ONU le 26 septembre, le Premier ministre malien a alors accusé la France de s'être livrée « à une espèce d'abandon en



plein vol ». Lorsqu'on a appris que le nouveau pouvoir malien négociait avec la société militaire privée russe Wagner, bras armé officieux du Kremlin, les pressions françaises se sont encore accrues, pour tenter de faire capoter l'accord, en vain. On connaît la suite : arrivée de Wagner, succession de propos quasi-insultants des ministres français, expulsion de l'ambassadeur de France du Mali, rupture des accords militaires et retrait des troupes françaises du pays achevé en août 2022. Depuis, les autorités françaises et maliennes se rejettent la responsabilité de la dégradation de la situation sécuritaire au nord du Mali. L'État islamique au grand Sahara (EIGS), malgré les lourdes pertes que lui ont occasionné les bombardements de l'armée française les mois précédents, est en effet redevenu dominant et sème la terreur, au point que les autres groupes armés (indépendantistes ou pro-Bamako) en sont réduits à faire front commun contre lui avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) affilié à Al-Qaïda (les forces armées maliennes épaulées par Wagner ne semblant pas pressées d'intervenir dans ce secteur). Le chef de la diplomatie malienne assure disposer de preuves que l'armée française a livré des armes aux djihadistes, discours extrêmement populaire au Mali. Les autorités françaises expliquent de leur côté que le retour en force des djihadistes n'est que la conséquence du retrait de Barkhane. S'il est exact que l'EIGS a profité de la fin des opérations aériennes de la France pour concentrer ses troupes au nord du Mali, et que certains ont rejoint les rangs du GSIM pour s'en protéger, les groupes djihadistes avaient en réalité regagné en puissance bien avant le départ des militaires français, montrant l'inefficacité, sur le moyen terme, de l'intensification de la « guerre contre le terrorisme » des mois précédents.

## Un flou persistant

Ce départ précipité et contraint a accéléré la clôture de Barkhane et entraîné la dégringolade des dispositifs internationaux dont la France s'était entourée. La force européenne Takuba, péniblement mise en place, a pris fin en juillet ; la mission européenne de formation EUTM a été mise en sommeil ; plusieurs pays contributeurs de troupes dans la Mission des nations unies au Mali (Minusma) ont annoncé leur retrait, et le G5-Sahel est paralysé. C'est l'une des raisons qui explique pourquoi l'annonce d'un nou-

veau dispositif antiterroriste a été repoussé à plusieurs reprises.

Officiellement, il s'agit de mener des concertations pour s'adapter au mieux aux « besoins qui seront exprimés par nos partenaires ». Macron a en effet très tôt annoncé sa volonté de voir le dispositif militaire français associer davantage de pays en Afrique

## La volonté affichée de se mettre au service des armées nationales ou régionales africaines est la tarte à la crème de la coopération militaire française depuis 25 ans pour justifier le maintien des bases militaires.

de l'Ouest pour contrer les tentatives d'implantation djihadistes. Le retard pris pour annoncer le nouveau cadre de lutte contre le terrorisme est sans doute lié à la difficulté de convaincre certains d'entre eux de s'y associer. Il est en effet devenu risqué politiquement de solliciter le soutien de l'armée française. Le Bénin par exemple, malgré un déplacement du président Macron en août 2022, a préféré nouer une coopération militaire avec le Rwanda, se contentant de demander à la France de lui fournir des équipements militaires. Six pays africains (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, Ghana, Togo, et à l'origine, Mali) ont annoncé en novembre 2022 vouloir créer une force militaire conjointe dans le cadre de l'initiative d'Accra lancée en 2017. Il est vraisemblable que la France cherche comment apparaître en soutien de ce nouveau cadre régional, auquel le président français avait déjà manifesté le souhait d'être associé. La volonté affichée de se mettre au service des armées nationales ou régionales africaines est la tarte à la crème de la coopération militaire française depuis 25 ans pour justifier le maintien des bases militaires. La France s'efforce aussi de relancer l'implication d'autres pays européens à ses côtés. Mais l'instabilité politique de certains pays africains et le bilan de l'action française au Mali ont de quoi rendre les uns et les autres plus que sceptiques.

## Poursuite de la guerre

En attendant, la « guerre contre le terrorisme » se poursuit au Niger dans le cadre d'un « partenariat inversé » : formellement,

la force française est placée sous commandement nigérien. Difficile de croire qu'elle lui soit réellement subordonnée dans les faits. Elle fournit le renseignement, la logistique, la formation, le conseil, des moyens aériens et technologiques : on voit mal ce qui pourrait la contraindre à obéir à des ordres qu'elle n'aurait pas *a minima* contribué à élaborer... Pour le reste, on ne discerne guère de changements dans la stratégie, si ce n'est que les communiqués d'auto-célébration sont désormais lus par des officiers nigériens. Ainsi, fin octobre 2022, l'état-major nigérien se félicite du « bilan positif » des quinze opérations conjointes menées depuis juillet avec les militaires français, sur une tonalité qui rappelle les débuts de l'opération Barkhane au Mali. La destruction de « plusieurs plots logistiques » et « des moyens roulants » appartenant à des djihadistes présumés, la saisie d'armes et de munitions ainsi que l'arrestation d'« une trentaine de suspects » auraient « contribué à l'instauration d'un climat de sérénité ayant favorisé la reprise des activités agro-pastorales » (AFP, 29/10/22). Des « opérations de réassurance » sont également menées au profit des forces nigériennes, les moyens aériens français basés à Niamey étant utilisés pour bombarder les regroupements identifiés comme des GAT (groupes armés terroristes) et les « neutralisations » se poursuivent, même si ce n'est pas « un contexte de belligérance très forte », comme l'indique le président nigérien (LeMonde.fr, 21/11/22), les groupes djihadistes opérant surtout au Mali et au Burkina. Côté français, on ressort aussi le couplet du « nexus civilo-militaire », conformément aux promesses d'Emmanuel Macron « de mettre davantage les populations civiles au cœur de [la] stratégie de lutte contre les groupes terroristes ». Apparemment, il s'agit surtout de valoriser médiatiquement l'action de l'Agence française de développement pour redorer l'image de la France, dans un contexte de rivalité avec la Russie (LeMonde.fr, 14/07/22).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on voit mal en quoi le « nouveau partenariat » que la France entend passer avec les pays africains pour poursuivre la « guerre contre le terrorisme » aurait des effets différents de ceux produits par l'opération Barkhane.

Raphaël Granvaud

# PÉTROLE DE LA RDC AU BOULEVARD SAINT-GERMAIN, LES SALES HISTOIRES DE PERENCO

Dans une série d'articles publiés en novembre, les médias d'investigation Disclose et Investigate Europe dévoilaient les liens financiers entre la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher et Perenco, deuxième producteur français de pétrole brut. Des liens d'autant plus embarrassants que l'enquête révèle les atteintes à l'environnement et aux droits humains de l'entreprise dans ses pays d'exploitation.

Le 15 novembre dernier, un décret publié au Journal officiel indiquait qu'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, ne pouvait plus s'occuper des dossiers relatifs à Perenco, deuxième producteur français de pétrole brut derrière TotalEnergies. Et pour cause : une semaine auparavant les médias d'investigation Disclose et Investigate Europe (IE) révélaient ses liens financiers troubles avec l'entreprise pétrolière, qu'elle avait omis de mentionner auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Elle aurait pourtant pu les indiquer dans ses déclarations d'intérêt et de patrimoine à deux reprises, en 2018 (nomination au ministère de l'économie) et en 2020 (nomination au ministère de l'industrie).

Légalement, il est vrai que rien ne l'y obligeait, car ses liens avec Perenco ne sont qu'indirects. Tout commence avec la création en juillet 2016 de l'entreprise Arjunem. Parmi les actionnaires de la société, Jean-Michel Runacher, le père d'Agnès Pannier-Runacher, mais également ses enfants, à l'époque âgés de 13, 10 et 5 ans et pour lesquels la ministre a signé des documents les autorisant à rejoindre le capital de l'entreprise pour 10 euros symboliques. Le reste du capital (1,2 million d'euros) est apporté par Jean-Michel Runacher.

Pour ce dernier, le but de la manœuvre est de transmettre cet argent à ses petits-enfants sans qu'ils n'aient à payer de droits de

succession, un procédé éthiquement douteux. Mais, plus gênant encore, ce cadeau est constitué de fonds spéculatifs déposés dans des paradis fiscaux, dans lesquels se trouvent notamment des investissements de Perenco.



## La famille Runacher trempe dans le brut

Les liens entre la famille Runacher et Perenco sont anciens. Au moment de la création de l'entreprise pétrolière en 1992, Jean-Michel Runacher est déjà un associé de

longue date de son fondateur Hubert Perrodo (dont la famille constitue la 15e fortune française). Nommé directeur général de la compagnie, il en sera ensuite directeur financier puis administrateur jusqu'en 2020. Bien qu'il n'y travaille plus aujourd'hui, il continuerait selon un porte-parole de Perenco à la conseiller ponctuellement. Disclose et IE rapportent même qu'il continue à diriger deux sociétés financières de Perenco, Global Financial Investment SA et la BNF Capital.

Avec la création d'Arjunem grâce au patrimoine accumulé par le père au cours de sa carrière chez Perenco, ce sont maintenant les enfants d'Agnès Pannier-Runacher qui sont associés au groupe pétrolier. Elle ne pourtant tout conflit d'intérêt, arguant qu'il s'agit uniquement du patrimoine de ses enfants et qu'elle n'a pas à être associée aux activités de son père. Mais selon Béatrice Guillemont, directrice générale de l'association Anticor interrogée par Disclose : « La ministre est dans une situation de conflits d'intérêts au sens de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013. En raison de l'exigence de probité, elle aurait dû déclarer ses liens familiaux avec une compagnie pétrolière. »

Au moment de la rédaction de l'enquête, cet avis était partagé par la HATVP, qui indiquait à Disclose et IE que « l'absence d'obligation déclarative ne dispense pas le responsable public de veiller à prévenir et faire cesser les situations de conflits d'inté-

rêts qui naîtraient d'autres intérêts indirects détenus, tels que l'activité des enfants ou d'autres membres de la famille ». Et si, après une enquête ouverte le 8 novembre, l'autorité administrative annonçait la semaine suivante avoir constaté « l'absence de manquement de Mme Pannier-Runacher à ses obligations déclaratives », le décret du 15 novembre semble bien manifester l'ambiguïté de la situation.

### **C'est dans les vieux pots que Perenco fait les meilleures soupes (au pétrole)**

Mais au-delà du conflit d'intérêt et de la bassesse du montage financier, le fait que l'entreprise concernée soit Perenco a de quoi faire grincer des dents. Le groupe pétrolier, qui possède aujourd'hui 3 000 gisements dans 14 pays pour un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros par an, présente en effet plusieurs singularités par rapport aux autres grandes entreprises du secteur.

D'abord, sa capacité à passer sous les radars légaux : Perenco n'est pas cotée en bourse, ce qui la dispense de certaines règles de transparence qui obligent les autres sociétés, et sa taille (moins de 10 000 salariés) la soustrait à la loi sur le devoir de vigilance de 2017 qui impose aux entreprises françaises de lister les risques liés à leurs activités pour l'environnement et les populations. Ensuite, son opacité financière totale : l'entreprise, bien qu'officiellement domiciliée à Londres et Paris, est en fait composée d'un grand nombre de sociétés, filiales et autres holdings, toutes enregistrées dans des paradis fiscaux.

Dernière particularité, et non des moindres, son modèle d'entreprise : la multinationale est spécialisée dans le rachat de gisements en fin de vie auprès de grands groupes pétroliers. L'objectif est d'en tirer un maximum de profits en dépit de toute considération humaine ou environnementale, comme l'avoue lui-même à Disclose et IE un ancien cadre de Perenco en Afrique : « C'est sûr que si l'on compare avec les standards de Total ou des grosses boîtes américaines, nous n'y sommes pas. [Les actionnaires du groupe] se permettent de remettre en cause certaines pratiques qu'ils estiment incompatibles avec leur modèle. » Quand on connaît les « standards » de Total dans ses pays d'exploitation, l'assertion prête à rire nerveusement. . .

### **Perenco, ton univers impitoyable**

L'enquête de Disclose et IE recense les nombreuses exactions qui sont la conséquence directe de l'exploitation pétrolière à la Perenco. L'entreprise est apparemment prête à tout pour sécuriser ses intérêts et s'assurer la rentabilité maximale de ses gisements. Elle n'hésite pas à piétiner les droits des populations autochtones, comme au Guatemala, où plusieurs ONG et habitants accusent Perenco d'être impliqué dans des déplacements de populations indigènes ; ou au Pérou où elle a attaqué en justice la décision gouvernementale de créer une réserve indigène sur un territoire qu'elle exploite.

L'entreprise ne se prive d'ailleurs pas de faire pression d'une façon ou d'une autre sur les pouvoirs publics. Elle a notamment fait condamner le gouvernement équatorien à lui verser 391 millions de dollars quand celui-ci a tenté de réquisitionner par décret les « revenus extraordinaires » de l'exploitation de l'or noir. Au Venezuela, elle aurait même remis 3 millions d'euros en pot-de-vin à un directeur de l'entreprise pétrolière publique du pays, selon le principal intéressé - une accusation qualifiée par Perenco de « fausse et diffamatoire ».

Les conséquences environnementales des activités de la multinationale sont également au coeur de l'enquête de Disclose et IE : en Tunisie, où elle a procédé à des campagnes illégales de fracturation hydraulique, au Gabon, en Colombie... L'exemple de l'exploitation de Muanda en République démocratique du Congo (RDC), largement documenté dans l'enquête, est à ce titre un cas d'école. Perenco possède en RDC une dizaine de gisements situés aux abords du parc marin des mangroves, un écosystème de 700 km<sup>2</sup> situé près de la ville de Muanda. Entre 2012 et 2021, pas moins de 167 accusations concernant l'environnement ou la santé des populations locales ont été portées à l'encontre de l'entreprise par des ONG, des universitaires ou encore le sénat congolais.

### **Muanda à feu et à sang**

Dans le paysage du parc, un élément impossible à rater est révélateur des ravages de Perenco sur l'écosystème local : les torchères, de grandes flammes causées par la combustion intentionnelle et continue du gaz libéré lors de l'extraction du pétrole. A elles seules, ces torchères auraient rejeté

deux milliards de mètres cubes de méthane dans l'atmosphère. L'enquête dénombre 58 torchères allumées entre 2012 et 2021 dans ou à proximité du parc et apporte la preuve que certaines y brûlent toujours aujourd'hui.

Le torchage a pourtant été interdit par la loi congolaise en 2015, mais Perenco se justifie en invoquant le fait que les contrats ont été signés avant cette date, et assure investir pour diminuer l'utilisation de cette pratique. Selon l'ONG Renad et les habitants des nombreux villages du secteur, mêmes éteintes, ces torchères représentent un danger, car les épanchements de gaz non brûlé bouleversent les cultures et la flore sauvage.

La pollution causée par les activités de l'entreprise en RDC prend d'autres formes. L'enfouissement des boues de forage par exemple, qui peuvent encore contenir des hydrocarbures ou des métaux lourds (même si Perenco affirme que, traitées, elles ne présentent pas de danger) ou les fuites de pétrole dans les sols et les cours d'eau. Disclose et IE en ont dénombré au moins six, ce qui a été confirmé par un ancien employé de l'entreprise à Muanda. Celui-ci avoue d'ailleurs dans l'enquête que certaines de ces fuites sont dues à « l'usure ou à la vétusté des installations ».

La santé des habitants de Muanda aussi pâtit de ces nombreuses pollutions. Les vapeurs toxiques liées aux rejets de gaz seraient à l'origine des taux anormalement élevés de diarrhées, de maladies respiratoires et de contamination au benzène mesurés par l'université de Lubumbashi en 2020. Elles pourraient même être à l'origine de la mort en 2016 d'un bébé de deux mois et d'un homme de 21 ans dans le village de Kitombé après des vomissements de sang.

Face à ce scandale sanitaire et écologique, les ONG Sherpa et Les Amis de la Terre ont décidé en 2019 d'attaquer Perenco en justice pour faire reconnaître sa responsabilité dans les agissements de ses filiales en RDC. Après une victoire en première instance, la Cour de cassation a confirmé en mars 2022 le droit pour les ONG d'accéder aux documents internes de l'entreprise, qui se montre réticente à les communiquer. . .

*Nicolas Butor*

Sauf mention contraire, toutes les citations sont tirées de l'enquête de Disclose : <https://disclose.ngo/fr/>



# LA KANAKY EN SUSPENS

**En Nouvelle-Calédonie, au terme d'une visite exceptionnellement longue du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le dialogue a officiellement repris entre l'État français et les forces indépendantistes. Mais un an après une ultime consultation d'autodétermination qui s'est jouée quasiment sans les Kanak, l'archipel reste dans une inquiétante impasse politique.**

**U**ne semaine complète. C'est un séjour inhabituellement long, du 28 novembre au 4 décembre, que vient d'effectuer Gérard Darmanin en Nouvelle-Calédonie. Il faut dire que la tâche était ardue pour le ministre de l'Intérieur, désormais également détenteur du portefeuille des Outre-mer. Cette première visite d'un ministre régalien depuis le référendum d'autodétermination du 12 décembre 2021 avait pour premier objectif de relancer les échanges avec les indépendantistes. On se souvient que ces derniers avaient unanimement boycotté cette consultation, la dernière des trois prévues par l'Accord de Nouméa (*Billets d'Afrique* n°313, janvier 2022). Depuis, le dialogue était officiellement rompu. Aucun parti membre du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), qui regroupe le gros des forces pro-indépendance, ne s'est ainsi rendu à la « Convention des partenaires » à Matignon le 28 octobre. Seuls les « loyalistes » (ainsi que s'auto-proclament les anti-indépendantistes) étaient venus discuter avec la Première ministre sur le futur statut de l'archipel... Une situation difficilement tenable.

**Reste la grande inconnue : l'attitude du peuple kanak lui-même, et de sa jeunesse en particulier, lui qui n'a cessé de prouver son attachement massif à l'indépendance.**

Le gouvernement se montre donc désormais tout miel avec les indépendantistes. Dès le mois de septembre, il avait repoussé sine die le référendum sur le futur statut du territoire, annoncé pour mi-2023. Darmanin, lui, l'a joué diplomate, écoutant sans broncher les récriminations des différents représentants du FLNKS et acceptant l'une de leurs principales revendications, la tenue de « réunions bilatérales avec l'État sur la décolonisation ». Le ministre a même validé le calendrier réclamé : ces discussions se

tiendront après le Congrès du FLNKS prévu pour début 2023, permettant ainsi au Front de pouvoir parler d'une seule voix.

## Gouvernement pompier pyromane

« Je n'accélérerai pas la cadence » a juré le ministre, en ajoutant : « Je crois que la paix vaut bien d'attendre quelques semaines ». Déclaration d'un culot inouï, quand on se souvient que le gouvernement, après un deuxième référendum serré en 2020, avait précisément précipité le calendrier pour mieux s'assurer d'une défaite du « Oui » à l'indépendance lors du dernier vote. Payante à court terme, cette stratégie a durablement mis en péril le processus de paix et de décolonisation – l'un n'allant pas sans l'autre – à l'œuvre depuis plus de trente ans dans l'archipel. Comment croire dès lors à la sincérité des efforts tardifs de l'exécutif macroniste, véritable pompier pyromane ?

Les anti-indépendantistes n'y croient clairement pas : eux, généralement si prompts à dénoncer la moindre « concession » de l'État au FLNKS, n'ont pas moufté. Ils n'ont en réalité aucune raison de s'inquiéter et le savent parfaitement, Emmanuel Macron ayant largement démontré lors de son premier mandat sa volonté de perpétuer la colonisation. Reconnaisants, les partis « loyalistes » ont d'ailleurs massivement soutenu le président sortant lors de sa réélection, et leurs deux députés (élus grâce à un découpage électoral taillé sur mesure pour empêcher les indépendantistes d'obtenir le moindre siège au parlement) ont rejoint sa majorité. Signe le plus évident de cette parfaite entente, l'une de leurs leaders les plus réactionnaires, Sonia Backès, est même entrée au gouvernement<sup>1</sup>.

## Le dialogue jusqu'à quand ?

Le FLNKS, comme les autres organisations indépendantistes, l'ont répété tout au long de 2022 : « Le futur statut de la Nouvelle-Calédonie ne peut se concevoir que dans l'indépendance ». Les responsables indépendantistes ont malgré tout affiché

leur satisfaction à l'issue de leurs rencontres avec le ministre, saluant son « sens de l'écoute ». Celui-ci ne lui coûte pourtant pas cher... Plusieurs explications peuvent être avancées à cette étonnante réaction. À commencer par la crainte réelle d'un retour aux « Événements » sanglants de la décennie 1980 auxquels les Kanak avaient payé le plus lourd tribut, et de loin. Rappelons également que, même avant ces années sombres, les indépendantistes ont toujours privilégié l'option de la discussion.

On peut cependant aussi douter de la réelle combativité d'une partie des leaders politiques actuels, arrivés aux affaires après les années de lutte et pas toujours très incisifs face à l'État et à la droite coloniale. Ont-ils vraiment la capacité, ou même la volonté, de repartir sur une lutte sur le terrain ? Celle-ci semble hélas assez inévitable face à un État qui ne leur lâchera rien et qui entend bien achever son travail de démolition de l'Accord de Nouméa<sup>2</sup>. Reste la grande inconnue : l'attitude du peuple kanak lui-même, et de sa jeunesse en particulier, lui qui n'a cessé de prouver son attachement massif à l'indépendance. Son calme actuel ne signifie ni acceptation, ni reddition.

En juin dernier était inaugurée au cœur de Nouméa, sur une place rebaptisée Place de la Paix, une grande statue représentant la poignée de main entre l'indépendantiste Jean-Marie Tjibaou et l'anti-indépendantiste Jacques Lafleur lors de la signature des accords de Matignon en 1988. Hors sol, l'initiative semble un coup marketing. Ou une tentative un rien désespérée de sauver la promesse d'un avenir commun et pacifié, aujourd'hui bien compromise.

*Benoît Godin*

1. Comme secrétaire d'État en charge de la Citoyenneté, sous l'autorité de... Gérard Darmanin, qu'elle appelle son « ami ». (*Billets d'Afrique* n°319, été 2022).

2. Comme le rappelle la déclaration à l'Assemblée nationale d'un Darmanin de retour dans l'Hexagone : « Il nous faut encore écrire un nouveau statut dans la République et modifier la Constitution » (13/12/22)



À LIRE

# UNE MAIN DE FER DANS UN GANT DE VELOURS

Dans son livre intitulé *Un empire de velours, l'impérialisme informel français au XIXe siècle* (La Découverte, Paris, 2022), David Todd présente les aspects les moins connus du colonialisme français entre 1815 et 1880, pourtant d'une actualité surprenante ! À croire qu'il s'agit d'une analyse des rouages de la Françafrique ou du FMI...

Le velours est le plus souvent tissé à partir de la soie naturelle dont l'industrie, centrée principalement dans la région lyonnaise, dominera les trois quarts du XIXe siècle en France. Cette industrie nécessitait un approvisionnement en matière première couvert à 50 % par l'expansion de la culture du mûrier dans le Sud-Est, le reste venant d'Italie (40 %) et du Levant (10 %). Mais en 1850, la pébrine, maladie du ver à soie, détruisit plus de la moitié de la production méditerranéenne. La France sauva son industrie en important via Londres des soies chinoises dont le commerce était dominé par les Britanniques, comme tout ce qui provenait d'Asie.

En effet, après s'être « fait la guerre à huit reprises et pendant 56 ans au total » entre 1689 et 1815 (p. 19), Grande-Bretagne et France ont ensuite bien davantage collaboré qu'elles se sont opposées, contrairement à une idée reçue démentie par Todd qui va jusqu'à parler d'« anglophilie géopolitique » (p. 43). « Le capitalisme antirévolu-

tionnaire français allait de pair avec un style collaboratif d'impérialisme », écrit Todd (p. 17) suivant l'intuition de Karl Kautsky « selon laquelle l'impérialisme était une entreprise collective du capitalisme européen et qu'il fallait accorder une plus grande importance à la collaboration trans-impériale ». En l'occurrence, il s'agissait d'une coopération plutôt asymétrique : la France devait composer avec la suprématie de la marine anglaise sur toutes les mers du globe ! En même temps, elle voulait éviter de perdre la face en accrochant ainsi son wagon à la locomotive britannique. La solution trouvée fut culturelle : il s'agissait de répandre partout la civilisation européenne supérieure à toutes les autres et dont la France, comme chacun sait, est le fleuron !

## S'enrichir sans conquérir

« En outre, la préférence pour un mode de domination informel réduisait les tensions, en permettant la coexistence des intérêts impériaux britanniques et français dans les territoires dominés » (p. 20). L'expression 'empire informel' signifie en effet exercer une domination sur des territoires étrangers demeurant pourtant politiquement indépendants, afin d'en retirer à leurs dépens des richesses en tous genres. Elle s'oppose à 'empire formel' qui implique la conquête militaire de territoires et leur annexion.

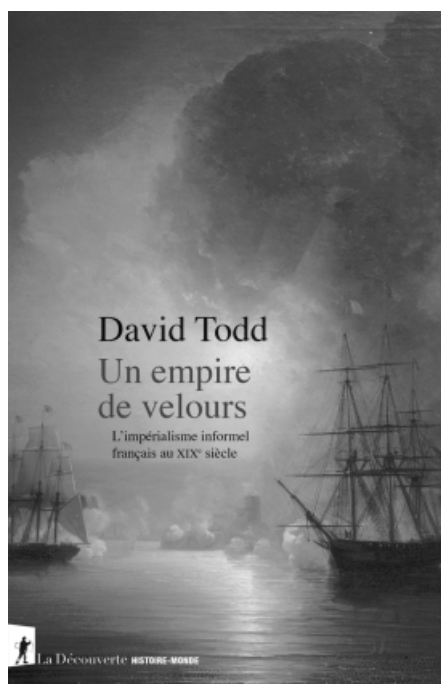
Pour Todd, le XIXe siècle est le siècle non des révolutions (brèves et sans lendemain), mais de l'impérialisme français par excellence, informel et formel. Les têtes pensantes de la fin du XVIIIe et des premières décennies du XIXe, libérales ou conservatrices, reprennent à leur compte la volonté expansionniste de l'Ancien Régime, sacrifiant sans scrupules l'abolition de l'esclavage et du travail forcé sur l'autel du rendement maximum attendu de colonies. Alors,

conquérir par les armes ou dominer autrement, mais tout aussi sûrement, de nouveaux territoires ? Deux arguments l'emportent : la faiblesse démographique française rendrait difficile, voire impossible, toute colonie de peuplement (cela s'avèrera en Algérie conquise après une période de présence informelle, où la France fera appel aux immigrants espagnols, italiens, allemands...) ; cela coûterait moins cher de profiter de nouveaux territoires sans avoir besoin de les vaincre militairement et de les occuper.

Pour réaliser cela et tout en gardant à l'esprit que l'empire informel français s'exerce quand même toujours « à l'ombre des canonnières » (p. 198), les dirigeants français du XIXe siècle déploient plusieurs modes de domination « douce » : financier, juridique et économique.

## Bancomane, donc francomane

L'exportation de capitaux français prend une grande ampleur, au point de dépasser celle de la Grande-Bretagne dans les années 1860. Leur espérance de vie moyenne étant l'une des plus basses d'Europe, les Français disposant de quelques revenus ont pris l'habitude de placer leur argent, si peu soit-il. « Entre 1830 et 1880, le nombre de personnes possédant des 'rentes' (obligations de l'État) (...) passa de 125 000 à près d'un million, notamment grâce à une réduction progressive de la souscription minimale exigée des investisseurs, de mille francs en 1815 à trois francs en 1870. » Pendant la même période, au contraire, en Grande-Bretagne, le nombre des particuliers possédant des obligations d'État reste stable autour de 200 000. La France prête largement aux États demandeurs pour financer leurs dettes publiques, à un taux d'intérêt élevé et souvent assorti de conditions comme, par



exemple, acheter des marchandises françaises. « Cette diplomatie financière culmina avec l'Union monétaire latine, qui transforma brièvement une grande partie de l'Europe en zone franc à la fin des années 1860. » (pp. 174-175) Grèce et Roumanie firent les frais de cette politique financière impériale française, moins toutefois qu'Haiti. Ayant osé devenir indépendant au prix de centaines de milliers d'esclaves mort.es, ce nouvel État se voit condamné pour cela en 1825 à payer une indemnité astronomique (150 millions de francs-or) et à réduire de 50 % les droits de douane pour les navires français. Comment payer cette 'dette' imposée sous la menace d'un blocus ? En empruntant aux banques françaises. . .

Le Mexique est aussi une cible de choix, ne serait-ce que parce qu'il possède à l'époque les plus importantes mines d'argent au monde ! Bien sûr, pour être sûre de se faire rembourser, la France prétend devoir surveiller les finances des États emprunteurs et nomme dans la place des fonctionnaires français à cette fin - ô Esprit de la Françafrique, es-tu là ? Aussi la Banque impériale ottomane à Constantinople se voit-elle imposer comme premier directeur « un inspecteur général du ministère des Finances, le marquis Alexandre de Plœuc » (p. 177). Il remplit tellement bien sa mission de veiller aux intérêts français dans l'Empire ottoman qu'un négociant levantin souhaitant obtenir ses faveurs n'hésite pas à lui écrire qu'il est « bancomane » et donc « franco-mane » (p. 178) !

Toujours dans l'Empire ottoman, l'Égypte est un exemple parfait de l'impérialisme français informel d'un autre type : la collaboration avec les élites autochtones et la domination juridique. Méhémet Ali en est le pacha (gouverneur) depuis 1805. Il collabore avec l'Italie pour la formation militaire de ses troupes et a de bons rapports avec la Grande-Bretagne pendant vingt ans jusqu'à ce que celle-ci le freine dans ses vellétés de s'émanciper un peu plus du sultan. Il se tourne alors vers la France qu'il pense plus complaisante et la couvre de cadeaux (girafe vivante, obélisque de Louxor...). Celle-ci forme désormais ses militaires et, dans les milieux privilégiés, le français remplace progressivement l'italien et sa version simplifiée, la lingua franca, d'autant plus facilement que, parallèlement, des centaines d'Égyptiens cultivés et aisés viennent étudier à Paris. La plupart des milliers d'expatriés français.es qui viennent s'installer en

Égypte pour y faire des affaires, eux, n'apprennent ni l'arabe, ni le turc. Ils bénéficient d'un régime d'extraterritorialité juridictionnelle les avantageant sur leurs concurrents locaux et même européens. La France, en effet, avec la complicité au moins passive de Méhémet Ali et de ses proches (p. 211), réussit à détourner à son profit le pluralisme légal en vigueur dans le monde ottoman. Au nom d'un prétendu droit international supérieur permanent, les tribunaux consulaires européens s'attribuent le droit de trancher les litiges mixtes si le mis en cause (défendeur) est un de leurs ressortissants. Ils se réfèrent en cela à une maxime juridique du 1er siècle avant notre ère destinée à empêcher les citoyens de l'Empire romain « d'être poursuivis devant les tribunaux locaux des provinces nouvellement acquises » (p. 211).

### Une industrie d'Ancien Régime innovante

Cet empire informel a pour fondement l'économie spécialisée en produits de consommation ostentatoire que la France développe et exporte sur tous les continents grâce à son partenariat avec la Grande-Bretagne. En effet, contrairement aux industries allemande et britannique orientées principalement vers la production du nécessaire vital, l'industrie française du luxe et du demi-luxe ne répond pas à des besoins. Elle crée, entretient et augmente des désirs chez le consommateur grâce à la réclame, c'est-à-dire un ensemble de techniques suggestives : invention de mythes entourant tel ou tel objet, étiquettes subtilement allusives, glissement sémantique d'"oriental" (qualificatif vendeur par son exotisme) à 'royal' selon les circonstances. . .

Ce principe moteur du capitalisme ostentatoire a commencé à la fin du XVIIe siècle à Versailles, « avec des marchandises de grand luxe », puis s'étendit aux XVIIIe et XIXe siècles « à une gamme toujours plus large de 'produits à la mode' » (p. 115), Paris remplaçant Versailles comme modèle du 'bon goût' après la Révolution. D'abord achetés par les aristocrates des deux sexes sous l'Ancien Régime, les vêtements de luxe, par exemple, trouvent ensuite leur clientèle surtout parmi les femmes de la bourgeoisie ou des classes moyennes. Cela n'a pas échappé aux misogynistes contemporains tels Adolphe Blanqui ironisant sur les « milliers de femmes en extase » (p. 117) devant les étoffes lors de l'exposition universelle de 1851 à Londres. Ou

encore Jules Barbey d'Aurevilly ravalant les pièces de théâtre de Scribe, prétendument prisées par les femmes, au rang de « bibelots » ou de « châles » littéraires (p. 133).

Pourquoi l'histoire de l'économie a-t-elle négligé cette industrie pourtant la plus dynamique de notre pays au XIXe siècle ? Todd pense que l'explication réside dans le sexisme des historiens eux-mêmes. Son livre fait exception, décrivant avec érudition cette production à l'expansion mondiale. L'industrie de la soie atteindra le plus haut record des exportations françaises au milieu du XIXe siècle, suivie de peu par la vente des boissons alcoolisées. Les ventes à l'étranger des « 'articles de Paris' - objets décoratifs et autres bibelots » (p. 113) et du prêt-à-porter vont connaître elles aussi un essor considérable. Des produits comme le champagne ou le roquefort, considérés aujourd'hui comme traditionnellement français, ont été créés au XIXe siècle et promus par la réclame vantant le 'bon goût' national. Les parfums, l'argenterie (grâce notamment à la maîtrise de la galvanisation), la vaisselle fine, la gastronomie, la restauration et... les femmes en font également partie.

### Ah, les p'tites femmes (bis) de Pariiiiis...

Le XIXe siècle est prodigue d'euphémismes pour enrober l'exploitation tous azimuts des prostituées : « Demi-mondaines, lionnes, cocottes, lorettes, grisettes », « courtisanes », entre autres noms d'oiselles (pp. 126, 141).

Dans cette industrie du luxe et du demi-luxe, les femmes sont, en effet, des marchandises parmi les autres avec toutefois l'avantage, telles les robots-ménagers modernes multi-fonctionnels, de pouvoir servir simultanément à plusieurs usages. Les « cocottes » lancent les nouvelles modes, les « grisettes » ou « lorettes » travaillent en même temps comme actrices ou modistes, les recluses des maisons closes stimulent la consommation de champagne... Précédant Mata Hari de plusieurs générations, les « demi-mondaines » et consœurs servent d'appâts pour hameçonner les gros poissons à espionner, khédives (vice-rois) d'Égypte et bien d'autres.

Les détails de ce genre décrivant les aspects concrets de l'impérialisme informel français fourmillent et rendent ce livre de Todd vivant, et fort intéressant à lire.

*Nicole Maillard-Déchenans*



# JOSEPH TCHUNDJANG POUÉMI, PRÉCURSEUR DÉCOLONIAL

**Auteur d'un livre-phare *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, pionnier de l'émancipation économique des États africains sous tutelle financière néo-coloniale, Joseph Tchundjang Pouémi reste un inconnu, solitaire et secret. On ignore tout de sa vie privée et de son environnement familial et amical. On n'a de lui qu'une seule photo due à M. Tatang, photographe, gardien de la mémoire camerounaise, et les traces de son parcours scolaire, universitaire et professionnel.**

**N**é le 13 novembre 1937 à Bangoua près de Bangangté au Cameroun, Tchundjang devient instituteur après l'obtention du Brevet et enseigne de 1955 à 1958 au Collège de Nkongsamba, en même temps qu'il prépare le baccalauréat par correspondance. Après son bac, il fait des études de droit et de sciences économiques à l'Université de Clermont-Ferrand (1960-1964), il est admis à l'École d'Application de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) à Paris. Il en sort diplômé du cycle des administrateurs en 1967. Ingénieur statisticien, il a obtenu en 1966 un D.E.S. de sciences économiques et, en 1968, un D.E.S. de sciences politiques. En 1968, il soutient sa thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Pierre Massé, intitulée : *Les critères de choix par les organismes internationaux des projets d'investissement en pays sous-développés : fondements théoriques et problèmes d'application*. Il est admis à l'agrégation de droit et sciences économiques en janvier 1972.

## Économiste libre-penseur

Revenu au Cameroun en 1968, Tchundjang enseigne à la Faculté de Droit et des sciences économiques de Yaoundé tout en dirigeant la fondation Carnegie qui donnera naissance à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC). De 1973 à 1975, il assure la direction de l'Institut d'administration des entreprises et il dirige le département des sciences économiques à l'Université de Yaoundé. Évincé de cette dernière direction, il part en 1975 pour diriger, en Côte d'Ivoire, le Département d'économie publique de l'Université d'Abidjan tout en collaborant, en qualité d'économiste en chef, au Bureau National ivoirien d'études techniques du développement

(BNETD) où ses idées sur l'économie et la monnaie influenceront les jeunes économiste du FPI (Front populaire ivoirien) de Gbagbo. En témoignent les articles signés Lambert Kouadio<sup>1</sup> publiés dans le n° 41-42 de la revue *Peuples Noirs-Peuples Africains* (sept-déc 1984)<sup>2</sup> « L'endettement de la Côte d'Ivoire et l'échec d'un modèle de développement économique » (p.30-45) et « La zone franc et la Côte d'Ivoire, le tribut financier à payer à la France » (p.60-74), qu'on jurerait sortis de la plume de Tchundjang.

Sans doute peu apprécié par le pouvoir ivoirien, il part en 1977 à Washington pour travailler au siège du FMI. Il en démissionne deux ans après pour cause de désaccord avec la politique des Institutions Financières Internationales en Afrique. C'est alors que, fort des réflexions tirées de ses expériences professionnelles, il rédige l'ouvrage explosif *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, publié à compte d'auteur en 1981 aux éditions Jeune Afrique (voir *Billets d'Afrique* n°173, octobre 2008). L'ouvrage est précédé d'une préface du Maliien Mohamed T Diawara, ancien ministre du plan de Côte d'Ivoire, de 1966 à 1977, qui en souligne l'originalité : « Joseph Tchundjang Pouémi ne reproduit ici aucune doctrine, aucune idéologie. Son œuvre est celle d'un libre penseur, ainsi qu'on peut le vérifier par la vivacité et la raideur qu'il imprime à ses propos ; la vérité est qu'il impose à nos vues conventionnelles, imbibées d'influences où le monétarisme du FMI a sa part, un décapage extrêmement acide et terriblement efficace ».



## Disparition de l'homme, dispersion de ses archives

En 1979 il revient au Cameroun où il participe à la création du Centre Universitaire de Douala. Il y enseigne les techniques quantitatives à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales du centre. En 1983 il devient à la fois Chef de Département d'Analyse de données et Traitement de l'Information à l'ESSEC et Directeur Général du Centre Universitaire de Douala. Il n'y restera qu'un an. À la rentrée d'octobre 1984 il est rappelé à Yaoundé, alors que Paul Biya, Président de la République depuis 1982 suite à la démission d'Amahdou Ahidjo vient, en septembre 1984, d'éliminer ce dernier de la direction du parti unique qu'il avait conservée,

1. Lambert Kouadio est le pseudonyme utilisé par un économiste ivoirien, Maurice Kuyo Lorougnon, membre fondateur du FPI (Front Populaire Ivoirien), ex-directeur général de l'Aménagement du territoire

sous la présidence de Laurent Gbagbo, décédé le 19 mai 2022 à Abidjan (Koaci).

2. <https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/>

concentrant désormais tous les pouvoirs. C'est dans ce contexte de rivalité politique sans merci que survient la brutale et mystérieuse disparition de Tchoundjang Pouémi, découvert mort, à Douala, le 27 décembre 1984, au domicile d'un ami, alors absent, qui l'hébergeait. Présentée comme un suicide, contre toute vraisemblance, cette disparition reste une énigme tragique.

Après la mort de Tchoundjang, ses archives, héritage sans prix, furent pillées, dispersées, détruites<sup>3</sup>. Ne reste que son livre et quelques lambeaux échappés au désastre. Ainsi de ce journal *Le Manager*, Journal de l'AE-ESSEC Douala n° 2, 1981-1982, conservé par M. Tatang<sup>4</sup> dans lequel Tchoundjang reproduit un article de Jehan Duhamel, ponte de la BCAA et pilier du FCFA, paru dans *Marchés Tropicaux* de janvier 1981, critiquant son livre, avec sa réponse. Cet échange polémique est précieux. Le match était inégal. L'écrasante supériorité intellectuelle d'un Tchoundjang Pouémi, inconnu et isolé parmi les siens, ne pouvait apparemment rien contre la force matérielle d'une puissance coloniale soutenant un imbécile. Mais cette voix inquiétait assez pour qu'on pense pouvoir la faire taire promptement. Or elle est plus que jamais là, guide pour les économistes de l'émancipation de l'Afrique.

Odile Tobner

3. Vincent Sosthène Fouda Essomba « Qui a assassiné Josph Tchoundjang Pouémi ? » *Mondafrique*, 14/02/2018

4. Bulletin Sambe n° 29 (2017): <https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/Sambe29.pdf>

## LE FRANC CFA EXPLIQUÉ EN VIDÉO



Seule monnaie coloniale ayant survécu à la décolonisation, le franc CFA lie quinze pays africains à la France. Il empêche toute souveraineté économique locale et demeure un puissant outil de domination économique au service des intérêts français.

En août 2021, Survie a réalisé une vidéo intitulée "Franc CFA, c'est quoi le problème ?", pour revenir sur les raisons sous-jacentes au maintien de cette monnaie anachronique. Il s'agit de la troisième vidéo de la série consacrée à la Françafrique et à la manière dont celle-ci se matérialise.

Elle est disponible sur le site internet de Survie, dans l'onglet Publications/Vidéos.

## À VOIR AUSSI SUR SURVIE.ORG

Depuis juillet 2021, Survie s'est lancée dans la réalisation de vidéos pédagogiques sur la Françafrique, ses piliers, et son actualité. Actuellement au nombre de huit, vous pouvez les voir sur le site internet de Survie. Une série « C'est quoi le problème ? » décortique quatre thématiques différentes (la Françafrique, le franc CFA, l'entreprise Castel, la situation en Nouvelle-Calédonie). Deux vidéos ont été consacrées aux affaires judiciaires concernant le rôle de la France au Rwanda. La dernière vidéo, sortie le 4 novembre, concerne les 40 ans de pouvoir de Paul Biya au Cameroun.

Enfin, une vidéo réalisée par les Amis de la terre sur le projet Total EACOP en Ouganda et le rôle de la France est également disponible



## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles<sup>1</sup>, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

**TARIFS** France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter de [virement@survie.org](mailto:virement@survie.org) (+33)9.53.14.49.74

<sup>1</sup> La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.